



## Sortie scolaire d'un apprenti au CFA

-----  
Par charlene

Bonjour,

Je suis en apprentissage en BTS, j'ai donc le statut de salariée, je suis les cours dans un CFA.

Mon CFA organise une sortie scolaire mais il faut s'y rendre en transports (4,6kms), je possède une voiture.

Mes questions sont

- Suis-je assurée pendant le transport vers le lieu de la visite ainsi que pendant la visite ?

- Le CFA doit-il effectuer un remboursement des frais kilométriques ainsi que du parking et du repas qui ne peut donc pas être pris au CFA.

Merci d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour l'assurance : demandez à l'assureur ou relisez votre contrat

Pour les repas : demandez au CFA.